



ALIP de Val de Reuil, le 03/05/2022

183 raisons de percevoir 183 euros !!!!!

1. Favoriser l'**accès aux droits**

2. Accompagner le public pour disposer d'un document d'identité valide
3. Accompagner le public à formuler une demande de titre de séjour
4. Maintenir les liens avec les services de la Préfecture
5. Établir des dossiers de surendettement
6. Informer les publics sur leurs droits sociaux.
7. Informer et orienter les publics sur leurs droits en matière de reconnaissance de leur handicap
8. Accompagner les détenus en matière de droits de succession
9. Accompagner des publics face aux décès d'un proche
10. Permettre aux publics empêchés d'accéder à leurs droits citoyens tel que le vote
11. Permettre au public incarcéré de formuler des recours administratifs.
12. Accompagner des publics aux démarches auprès de la CAF
13. Accompagner des publics aux démarches auprès de la CPAM
14. Etablir les droits RSA
15. Travailler en partenariat avec les mandataires judiciaires
16. Initier des mesures de protection
17. Accompagner les publics dans la réalisation de leur déclaration d'impôts
18. Accompagner les publics dans l'ouverture de leur compte bancaire

19. Favoriser l'**accès au logement**

20. Réaliser des démarches liées à l'accès à l'hébergement d'urgence
21. Etablir des dossiers de retraite
22. Réaliser des orientations vers des interprètes pour faciliter les échanges avec les publics
23. Instruire des dossiers de demandes d'aide
24. Demander des aides vestimentaires dans un souci de dignité des publics
25. Réaliser de démarches auprès des services de protection des animaux pour les détenus arrivants en détention
26. Proposer des solutions adaptées aux difficultés quotidiennes des personnes
27. Favoriser la prise d'autonomie en matière de transport
28. Éviter les effets désocialisant de la détention

29. **Prévenir les risques suicidaires**

30. Favoriser le **maintien des liens familiaux**

31. Conduire les publics à apporter une réflexion sur la paternité
32. Accompagner les femmes incarcérées dans leur maternité et naissance de leur enfant en détention
33. Travailler en lien avec la PMI pour l'accueil des enfants nés en détention
34. Permettre les liens parents enfants en partenariat avec le Relais enfants parents et ou les services éducatifs
35. Être un interlocuteur privilégié pour les familles des détenus
36. Orienter et conseiller les familles de détenus sur leurs droits en lien avec les services sociaux compétents
37. Prévenir les relations familiales conflictuelles
38. Accompagner les publics dans les démarches de reconnaissances de paternité
39. Organiser des mariages en détention
40. Renseigner les instances compétentes en détention sur les liens familiaux (UVF, salons familiaux)

41. Accompagner les publics pour l'accès à la culture
42. Favoriser l'accès aux activités de loisirs et sportives en détention et à l'extérieur
43. Accompagner les publics lors de sorties culturelles ou sportives
44. Accompagner les publics lors de PS pour favoriser leur sortie après une longue période d'incarcération
45. Maintenir le partenariat avec les services de l'Éducation Nationale
46. Accompagner les publics pour **lutter contre l'illettrisme**
47. Permettre l'accès aux soins somatiques et psychologiques
48. Participer à l'insertion sociale et professionnelle des publics défavorisés
49. Elaborer un **diagnostic psycho-social**
50. Informer sur les droits Pole Emploi et orienter vers les correspondants
51. Orienter vers le Pôle Emploi
52. Orienter vers la Mission Locale des jeunes publics
53. Favoriser le lien partenaires pour les entrées en formations
54. Trouver des financements pour des sortants de détention
55. Inscrire des publics sur la plateforme inclusion
56. Maintenir des liens avec les employeurs
57. Permettre aux publics d'apporter une réflexion sur le projet individuel en matière d'insertion professionnelle
58. Animer des instances partenariales en lien avec les champs de l'insertion
59. Participer au développement du partenariat dans le domaine de l'insertion et du social
60. Être en lien avec les instances locales pour permettre aux différents acteurs d'apporter un regard différent sur les publics
61. Être impliqué dans le **déploiement et application des politiques sociales**
62. Partager notre expertise avec les partenaires sociaux à une dimension locale et nationale
63. Réaliser des synthèses avec le personnel du domaine de la santé (psychiatrique et somatique)
64. Favoriser la **pluridisciplinarité des prises en charge**
65. Être à l'écoute des victimes
66. Favoriser la mise en place de l'indemnisation des victimes
67. Orienter les victimes vers des services d'accompagnement spécialisé
68. Être un service protecteur des victimes de violences conjugales
69. Prévenir de nouveaux risques de violence conjugale
70. Accompagner les publics dans la **construction d'un projet de sortie**
71. Amener les publics à réfléchir sur leur comportement violent
72. Animer des programmes sur la gestion des émotions
73. Prévenir la récidive par la mise en place d'actions collectives et un accompagnement individuel des publics
74. Permettre au public d'apporter une réflexion sur le principe de laïcité et de respect des pratiques religieuses
75. Mettre en place des **actions en lien avec la citoyenneté**
76. Lutter contre le sexisme et participer au développement de programmes égalités homme / femme
77. Permettre aux publics d'apporter une réflexion sur leur sexualité et déviances qui peuvent être associées
78. Travailler sur la notion de consentement
79. Permettre aux publics d'apporter une **réflexion sur les comportements à risque**
80. Prévenir la consommation de produits stupéfiants
81. Orienter les publics vers des structures de soins en lien avec l'addiction
82. Participer à la lutte contre les trafics de stupéfiants en sensibilisant les publics
83. Permettre aux publics d'apporter une réflexion sur leur santé, bien être et respect de leur corps
84. Participer à la prévention en matière de sécurité routière
85. Permettre aux personnes de passer leur permis de conduire
86. Travailler avec les personnes sur les habiletés sociales et la communication
87. Permettre au public de renforcer leur image de soi
88. Favoriser une **réflexion sur la notion d'échec et de réussite dans notre société**

89. Conduire les personnes à **devenir autonome et responsable de leur choix**

90. Permettre aux personnes de devenir acteur et en capacité de construire un projet individuel

91. Participer à la lutte contre la radicalisation violente

92. Piloter et Animer des **actions de prévention**

93. Proposer une dimension éducative dans l'accompagnement des publics

94. Travailler avec les personnes le sens de la peine

95. Favoriser une réflexion des publics sur le passage à l'acte

96. Permettre au public d'apporter une réflexion sur le respect de l'autorité

97. Favoriser le respect des règles en détention

98. Favoriser le **respect de la loi et des règles de vie sociétales**

99. Inciter les publics à s'inscrire dans leur parcours d'exécution des peines

100. Permettre au public d'apporter une réflexion sur la place qu'il souhaite occuper dans la société

101. Accompagner le public dans une réflexion sur le respect des biens

102. Accompagner le public dans une réflexion sur le respect des personnes

103. Animer des actions collectives

104. Promouvoir les dispositifs de justice restaurative

105. Coconstruire et coanimer des actions en matière de justice restaurative

106. Participer aux commissions pluridisciplinaires uniques

107. Jouer le rôle de médiateur

108. Participer aux temps de réunion de service, dynamique d'équipe

109. Réaliser des revues de dossiers régulières pour garantir une prise en charge optimale et une égalité de traitement

110. Participer aux **groupes de travail sur les nouvelles pratiques professionnelles**

111. Développer les permanences délocalisées pour être à proximité du public pris en charge

112. Faire respecter les décisions judiciaires

113. Accompagner les publics dans l'exécution de leur mesure de justice

114. **Individualiser l'accompagnement des publics** comme le prévoit la loi pénitentiaire de 2009, les RPE et les REP

115. Apporter un éclairage et avis aux magistrats

116. Rédiger des écrits professionnels à destination des magistrats, partenaires et institution

117. Représenter le SPIP aux CAP

118. Réaliser des évaluations globales des publics accompagnés

119. Établir un plan d'accompagnement

120. Accompagner le public dans la mise en place de son PACEP

121. Réaliser des enquêtes sociales

122. Réaliser des visites à domicile

123. Signaler des situations préoccupantes en matière de sécurité publique aux parquet

124. Signaler des situations critiques aux instances de protection du domaine social

125. Signaler des situations sanitaires préoccupantes en matière de santé aux services compétents

126. Mettre en place des mesures de réparation

127. Favoriser le développement du travail d'intérêt général

128. Préparer la sortie des publics incarcérés dans les meilleures conditions

129. Posséder des capacités rédactionnelles

130. Réaliser des entretiens réguliers avec les publics

131. Utiliser les techniques de l'entretien Motivationnel

132. Réaliser une **évaluation collaborative avec les publics**

133. Utiliser les outils actuariels d'évaluation des publics

134. Évaluer la réalisation des projets, réorienter et rajuster

135. Faire preuve d'innovation dans la prise en charge des publics

136. Faire preuve **d'empathie**

137. Être dans une démarche d'écoute active

138. Véhiculer une image pro sociale auprès des publics

139. Faire preuve de bienveillance

140. Apporter du conseil

141. Apporter du soutien

- 142. Développer l'Alliance de travail
- 143. Favoriser la résilience
- 144. Se montrer **disponible et réactif**
- 145. Faire preuve d'adaptation
- 146. Se confronter aux situations d'urgence
- 147. Se montrer en capacité de gérer la violence
- 148. Développer un esprit d'équipe
- 149. Etre intègre
- 150. Faire preuve de probité
- 151. Etre force de proposition
- 152. Porter des responsabilités

153. S'engager dans un **métier où la dimension humaine est au cœur**

- 154. Participer à la sécurité des citoyens
- 155. Participer aux instances locales de prévention de la délinquance
- 156. Veiller au respect des obligations et interdictions prononcées
- 157. Proposer des mesures protectrices de la société
- 158. Être un membre actif des maisons de justice et du droit
- 159. Représenter le ministère de la Justice selon les règles de déontologie édictées
- 160. Avoir participé au maintien des services publics pendant la période de crise sanitaire
- 161. Faire preuve de réactivité face à l'application des politiques publiques

162. Faire preuve de **loyauté face à l'institution d'état**

- 163. Permettre la continuité du service public
- 164. Œuvrer au sein des RPE, apporter une dimension européenne à notre pratique
- 165. Participer à la formation et professionnalisation de nos futurs collègues
- 166. Être acteur auprès des écoles de formation dans le domaine du social
- 167. Connaître les règles administratives et les appliquer
- 168. Etre en veille sociale et juridique

169. Etre un **acteur de la justice de proximité**

- 170. Respecter un cadre hiérarchique
- 171. Répondre à des commandes et directives de l'administration dans le respect de la politique publique engagée
- 172. Participer au festival judiciaire du fils judiciaire dans les établissements scolaires (sensibiliser la jeunesse)
- 173. Etre un partenaire des écoles et universités
- 174. Participer aux forums de découvertes des métiers, promouvoir la profession
- 175. Participer à la politique d'insertion des publics étrangers
- 176. Lutter contre toute forme de discrimination
- 177. Etre vigilant aux conditions de vie en détention pour les publics

178. Favoriser le **respect des droits de l'homme et de la dignité humaine en détention**

- 179. Accompagner les publics vers le changement
- 180. Etre un acteur fort de la Chaîne pénale
- 181. Etre un maillon de la cohésion sociale
- 182. Participer au développement des RPO et donc une meilleure efficacité de la justice
- 183. Etre aussi un **TRAVAILLEUR SOCIAL**

Pour toutes ces raisons les CPIP sont légitimes à percevoir le Complément de Traitement Indiciaire.

Les CPIP de Val de Reuil revendiquent leur appartenance à la filière socio-éducative et refusent leur exclusion de la revalorisation promise par notre gouvernement !

